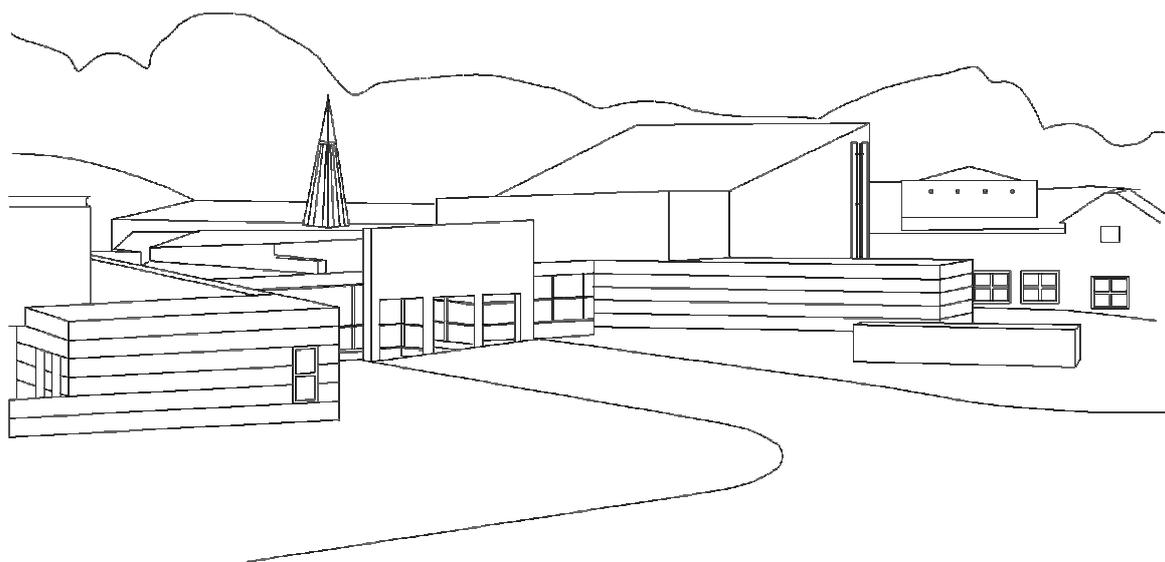


**CONCOURS D'ENTREE
EN 1^{ère} ANNEE
ANNALES 2007**



ESCIP
School of International Business
BP 60 039 - LONGUENESSE
62967 SAINT OMER CEDEX
Tél. : 03.21.38.85.34 - Fax : 03.21.38.85.21
e-mail : virginie.parenty@escip.fr
WWW.ESCIP.FR

ANALYSE ET SYNTHÈSE DE DOSSIER

Durée : 1 heure 30
Coefficient : 1

CONSIGNES

Le dossier est constitué d'articles, d'extraits de livres et d'essais. Ils sont réunis dans un ordre destiné à faciliter la saisie des thèmes posés, des problèmes abordés. Le but de l'épreuve est d'évaluer votre capacité à repérer ces thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à vous exprimer dans un style clair et précis.

Ne confondez pas un résumé de texte et l'épreuve d'analyse et synthèse de dossier.

Reportez sur votre copie le numéro de la question et respectez l'ordre du questionnaire.

La réponse à la question de synthèse est libre. Vous pouvez constituer un développement en plusieurs paragraphes.

Veillez à la clarté du style, à la lisibilité matérielle de votre copie.

Veillez à la gestion du temps. La capacité à répondre de manière complète à la totalité des questions est un des éléments d'évaluation.

Ne recopiez pas les questions. Reportez seulement les numéros. Proportionnez la longueur des réponses au temps disponible.

THEME : L'économie solidaire

Document 1

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE « TIERS-SECTEUR » ?

JACQUES ROBIN

Document 2

Demain l'économie solidaire

Jean Paul Maréchal

QUESTION DE SYNTHÈSE

L'économie solidaire peut-elle exister et croître dans une économie libérale ?

4 avril 2000 Le monde diplomatique

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE « TIERS-SECTEUR » ?

Chantiers de l'économie solidaire

Comment dépasser l'horizon de « l'économie capitaliste de marché », qui se révèle incapable de permettre les régulations économiques et financières - donc sociales - caractérisant la mutation informationnelle en cours (ordinateurs, robots, Internet, biotechnologies) et le changement d'ère qu'elle entraîne ?

C'est une économie sociale et solidaire qu'il faut inventer, en tant qu'élément se situant à côté des logiques économiques du marché et d'un service public fortement menacé. Donc une économie plurielle. Cette économie solidaire connaît diverses appellations : « tiers secteur à finalités sociale et écologique », « tiers secteur d'économie de proximité », ou, plus simplement, « tiers secteur ». Des dénominations qui recouvrent une diversité de fonctions - relais, d'une certaine manière, des anciennes formes de l'économie sociale qui, avec ses mutuelles, ses coopératives ouvrières et ses associations ont vaillamment défendu leur place au XXe siècle. L'économie solidaire dépasse de loin l'idée de créer, à l'intention des chômeurs, un « secteur occupationnel et convivial » dans lequel les sans-emplois peu qualifiés accompliraient toutes sortes de « petits boulots » (1).

Sur son bureau, le nouveau secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, M. Guy Hascouët, trouvera un rapport d'étape de l'économiste Alain Lipietz sur l'opportunité d'un nouveau type de statut d'entreprise : la société à vocation sociale. Il pourra aussi s'appuyer sur les travaux du sociologue Jean-Louis Laville (2) et sur un numéro de la revue *Transversales Science/Culture* largement consacré à ce sujet (3).

Devant la montée continue de l'emploi précaire, de l'exclusion et des inégalités sociales, l'imagination et l'innovation sont sollicitées pour dépasser la société salariale traditionnelle et transformer les modalités de la distribution des biens et des services.

Les réponses qui seront apportées aux questions suivantes engagent l'avenir de nos sociétés :

- comment structurer, entre le marché et le secteur public, cette économie solidaire, afin qu'elle relève d'une logique économique alternative ?

- la « force productive » principale du citoyen de demain reste-t-elle liée à la production des biens et des services habituels, ou résidera-t-elle dans la production de biens

relationnels - afin de mettre en place de nouveaux rapports entre les humains, comme le propose le sociologue Roger Sue (4) ?

Bref, au-delà de l'objectif de création d'emplois, l'économie solidaire sera-t-elle le creuset de nouvelles formules pour l'entreprise et la porte ouverte sur des garanties, inconditionnelles, permettant à tout citoyen de vivre dignement en faisant des projets, en particulier pour la production de biens relationnels ?

Il faudra bien aborder la question de la mise en place de « monnaies plurielles » pour ces logiques économiques diverses. Seront-elles thésaurisables ou non ? Affectées - à l'exemple du chèque-restaurant - ou non ? Avec l'interrogation majeure suivante : qui décidera les montants et la répartition - bref, qui battra monnaie ? La politique, retrouvée dans sa fonction première, ou les marchés financiers ?

JACQUES ROBIN

(1) Idée lancée en 1986 par M. Philippe Séguin, alors ministre des affaires sociales et de l'emploi.

(2) Jean-Louis Laville, *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Paris, 1999.

(3) *Transversales Science/Culture*, n°57, « Eclairages sur... "Le tiers secteur en débat" », mai-juin 1999.

(4) Roger Sue, *La Richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire*, Odile Jacob, Paris, 1997.

Demain l'économie solidaire

L'alliance d'une partie de la droite républicaine avec le Front national a révélé l'ampleur des fractures de la société française. Malgré la réprobation des médias et des dirigeants des principales formations politiques, le discours de haine de l'extrême droite gagne du terrain. Il trouve son aliment dans la crise des institutions politiques - corruption, cumul des mandats, exclusion des femmes, etc. - et dans l'« horreur économique » et sociale dont le chômage est le révélateur le plus éclatant. Combattre le Front national nécessite donc de répondre aux défis posés par la mondialisation, la révolution informationnelle et les formidables gains de productivité qu'elle a entraînés. Le paradoxe est éclatant : jamais les pays occidentaux n'ont été aussi riches, jamais les sociétés n'ont été aussi inégalitaires. En Europe, des dizaines de millions d'hommes et de femmes vivent dans la pauvreté et la marginalité. Pour sortir de ces impasses, il est temps d'explorer de nouvelles pistes, notamment celles de l'économie solidaire, qui permet de déconnecter le travail, les revenus et les droits sociaux.

PAR JEAN-PAUL MARECHAL

CONFRONTÉES à la situation inédite de la coexistence d'une richesse en augmentation constante et d'un sous-emploi (1) accompagné d'une pauvreté qui s'aggrave, les sociétés développées seraient acculées, si l'on en juge par ce qui s'est passé depuis une quinzaine d'années, à choisir entre la misère avec un peu moins de chômage (version américaine) et la misère avec un peu plus de chômage (version Europe continentale). Accepter un tel diagnostic serait faire preuve d'une double méconnaissance : celle de la nature de la révolution informationnelle et celle de la pluralité des logiques économiques mobilisables pour sortir de cette impasse : réduction-réorganisation du travail, revenu d'existence assorti de droits sociaux minimaux (*lire, pages 18 et 19, l'article de Chantal Euzéby*) et développement de l'économie solidaire.

A la différence des précédentes révolutions techniques que furent celle de la vapeur au XVIII^e siècle et celle de l'acier au siècle suivant, la révolution informationnelle, c'est-à-dire la mutation technologique engendrée par l'apparition et la diffusion de l'électronique, de l'informatique, des télécommunications, des biotechnologies, etc., ne permet plus seulement la mécanisation, mais encore l'automatisation.

Deux réalités qu'il s'agit de bien distinguer : si la mécanisation désigne l'accomplissement, par une machine, du travail physique de l'homme, on peut parler d'automatisation lorsqu'une machine accomplit le travail de l'homme, tout en contrôlant ses propres opérations et en corrigeant ses propres erreurs. L'automatisation réside donc dans la substitution d'organes technologiques aux organes humains d'effort, de mémoire et de décision.

Sont ainsi créées les conditions d'une reconfiguration (*reengineering*) des systèmes de production, dont les effets, en termes d'emploi, sont d'autant plus dévastateurs que ce ne sont plus seulement les firmes appartenant à des secteurs traditionnels - sidérurgie, textile, automobile - qui licencient, mais également celles opérant directement dans le domaine des technologies informationnelles. Aux États-Unis, le nombre d'emplois supprimés au cours des années passées est impressionnant : AT&T, 83 000 ; Nynex, 22 000 ; Hughes, 21 000 ; GTE, 17 000 ; Eastman Kodak, 14 000 ; BellSouth, 20 000 ; Xerox, 10 000 ou encore US West, 9 000 (2).

FACE à ces chiffres, les néolibéraux se rassurent en invoquant la théorie du « déversement », proposée par Alfred Sauvy (3), qui explique comment, sous l'effet du progrès technique, la population active s'est « déversée » de l'agriculture dans l'industrie, puis de cette dernière dans les services. Ils affirment que la révolution informationnelle ne peut pas engendrer un chômage durable, car il faut constamment fabriquer de nouveaux systèmes de production, et, par ailleurs, de l'emploi continuera de se créer naturellement dans le tertiaire en raison de l'existence de nombreux besoins non satisfaits. Malgré leur apparente cohérence, ces deux arguments ne tiennent pas.

Si, en effet, les biens incorporant les technologies de l'information et de la commande doivent certes être disponibles en quantités toujours plus importantes, leur production, réalisée elle-même par des procédés techniquement très avancés, requiert une quantité réduite de main-d'oeuvre. Rien à voir avec l'industrialisation du XIXe siècle qui, nécessitant la fabrication de nombreuses machines et l'édification d'infrastructures, créait bien plus d'emplois qu'elle n'en supprimait.

Si, deuxième argument, la main-d'oeuvre expulsée de l'industrie a effectivement, au cours des dernières décennies, trouvé à s'employer dans le tertiaire (qui est passé, en France, de 7,1 millions de personnes en 1949 à 14,2 millions en 1990), ce mouvement ne pourra cependant pas se poursuivre encore longtemps. Et cela en raison de l'informatisation dont fait désormais l'objet ce secteur, qui connaît actuellement en France un gain annuel de productivité par tête de 2 %, contre 0,5 % aux États-Unis. Mais à cette réalité - qui touche désormais de plein fouet des domaines d'activité entiers, tels que ceux de la banque et de l'assurance - est souvent opposée la croissance de l'emploi dans le tertiaire non marchand.

L'idée fait en effet son chemin que la main-d'oeuvre excédentaire de l'agriculture, de l'industrie et du tertiaire marchand pourrait, dans l'avenir, se déverser naturellement dans le tertiaire non marchand. Cette thèse ne prend pas en compte un fait essentiel : si de nouveaux mécanismes de redistribution de la richesse créée ne sont pas rapidement mis en place, le développement des services de proximité va buter, à court ou moyen terme, sur l'insolvabilité des personnes physiques ou morales susceptibles d'y avoir

recours. Et on voit d'autant plus mal les libéraux mettre en oeuvre une telle redistribution que, pour eux, c'est dans l'augmentation de l'efficience productive que réside la solution au problème de l'emploi. C'est, une fois de plus, ne faire aucun cas de ce qui est pourtant désormais établi : si la relation entre la productivité et l'emploi a été positive jusqu'à la fin des années 70, elle est désormais négative. Ainsi, dans la grande majorité des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les gains de productivité, loin de créer de l'emploi, en détruisent (4).

Refusant de prendre en considération ces bouleversements technico-économiques, et donc la déconnexion entre production, emploi et revenu qu'ils induisent, les politiques traditionnelles continuent à se focaliser sur les gains de productivité. Elles négligent ainsi la multiplicité des possibilités d'insertion des hommes dans la vie sociale, *via* les activités de production de richesses. Or, ainsi que l'a mis en évidence Karl Polanyi, avant d'avoir été satisfaits par le marché, les besoins humains ont été couverts par des opérations de production et de répartition obéissant à trois principes : la réciprocité, la redistribution et l'administration domestique (5).

Ces logiques gouvernent encore, pour partie, les comportements. S'appuyant sur cette analyse, le sociologue Jean-Louis Laville (6) a mis en évidence que l'activité économique s'articule, dans des proportions variables selon l'époque et le lieu, autour de trois pôles : le monétaire marchand (le marché), le monétaire non marchand (la redistribution opérée par l'Etat- providence) et le non-monétaire non marchand (l'économie de proximité, c'est- à-dire le troc de biens et de services effectué par les individus dans leur voisinage).

Chacune à leur manière, les politiques libérale et keynésienne ont systématiquement privilégié l'axe monétaire. Elles ont ignoré, voire détruit, le troisième pôle qui concernait pourtant encore 49 % de la population française au lendemain de la seconde guerre mondiale. Depuis, le libéralisme triomphant est parvenu, dans l'immense majorité des pays, à soumettre la totalité de l'activité économique à la seule logique du marché. Un rééquilibrage entre ces trois pôles s'impose, qui passe, au moins, par deux types de mesures : la réduction- réorganisation du travail et le développement de l'économie solidaire.

Quoi qu'en disent ses détracteurs, la réduction du temps de travail est nécessaire ne serait-ce qu'au maintien de l'emploi. L'économie française, pour ne prendre que cet exemple, n'offrait plus, en 1991, que 57 % de la quantité de travail qu'elle proposait en 1896 : 34,1 milliards d'heures, contre 60 milliards. Alors que, sur cette période d'un siècle, le produit intérieur brut (PIB) français a été multiplié par dix, et la productivité horaire par dix-huit, il a fallu que la durée annuelle du travail chute de plus de 3 000

heures à environ 1 000 heures pour que l'emploi connaisse une légère croissance : de 19 millions de personnes en 1896 à 22,1 millions en 1990 (7). Cette évolution concerne l'ensemble des pays industrialisés. Ainsi, entre 1960 et 1990, la durée annuelle du travail est passée de 1 960 heures à 1 800 heures aux Etats-Unis, de 2 030 heures à 1 750 heures au Canada ou encore de 2 450 heures à 2 090 heures au Japon (8).

Au-delà de ces chiffrages, la question de la réduction du temps de travail est indissociable de celle des revenus. Or, contrairement à ce que prétend une vision notariale de l'économie, il ne saurait être question de diminuer ces derniers. Cela reviendrait, d'une part, à ignorer que toute réduction de la durée du travail s'accompagne de sa réorganisation et donc de l'accroissement de la productivité - ce qui en atténue les conséquences négatives pour l'entreprise -, et, d'autre part, à méconnaître l'effet macroéconomique positif (relance par la demande) engendré par un accroissement du pouvoir d'achat des ménages.

Pour nécessaire qu'elle soit, la réduction-réorganisation du travail ne saurait constituer l'unique réponse au chômage de masse. Il convient, parallèlement à sa mise en oeuvre, de tirer parti du gisement d'emplois correspondant aux besoins, tant sociaux qu'environnementaux, que la société satisfait mal, en raison de la faiblesse de la demande solvable qui les sous-tend. Cela en développant, notamment par une reconnaissance juridique, cet ensemble de pratiques novatrices que l'on nomme désormais l'« économie solidaire » (9).

Cette expression désigne la multitude d'expériences menées à travers le monde et qui visent non pas à maximiser les profits, mais à répondre à des besoins non satisfaits tels que l'aide aux personnes âgées, la garde d'enfants, l'entretien de l'environnement, etc. La pérennisation de ces expériences - qui concernent déjà des millions de personnes - repose sur la combinaison équilibrée de différentes ressources : marchandes (par le produit des ventes des services fournis), non marchandes (redistribution), non monétaires (contributions volontaires). C'est le cas, par exemple, de certaines crèches où la garde des enfants est assurée conjointement par des bénévoles et des professionnels salariés dont la rémunération provient à la fois d'une contribution financière des parents et de subventions de l'Etat.

IL est nécessaire de donner une cohérence et des règles à ce troisième champ économique. A cette fin, Bernard Eme et Jean-Louis Laville (10) proposent des mesures allant de la constitution d'une sphère d'activités déléguées contractuellement par l'Etat à une reconnaissance sociale du volontariat (par l'obtention de droits tels que la retraite ou la couverture maladie pour un travail non rémunéré, mais représentant un apport à la collectivité), en passant par la garantie (grâce à des droits et des procédures) de

l'autonomie des projets d'économie solidaire. Cela afin d'éviter toute confusion avec les dispositifs de traitement du chômage.

Le développement de cet ensemble d'activités, qui permettent tout à la fois une inscription économique et une insertion sociale, exige un nouveau mode d'articulation entre société civile et intervention étatique : ce qu'il s'agit de définir, ce sont moins les initiatives des acteurs privés que les modalités de soutien de la collectivité à des dynamiques de projets. A ceux qui s'offusqueraient de ce volontarisme public, on rappellera que l'autre façon, libérale celle-là, de développer les emplois de proximité est d'accroître les écarts de revenus, c'est-à-dire de développer la domesticité au sein de la société.

JEAN-PAUL MARECHAL

- (1) Le concept de sous-emploi, plus large que celui de chômage, regroupe les chômeurs, les travailleurs découragés et les travailleurs à temps partiel subi.
- (2) Chiffres cités par Jean-Jacques Salomon dans « Europe-Etats-Unis : progrès technique et myopie des économistes », *Futuribles*, Paris, no 211, juillet-août 1996.
- (3) Alfred Sauvy, *La Machine et le Chômage*, Hachette, coll. « Pluriel », Paris, 1982.
- (4) Lire Eileen Appelbaum amp ; Ronald Schettkat, « Emploi et productivité dans les pays industriels », *Revue internationale du travail*, vol. 134, no 4-5, BIT, Genève, 1995.
- (5) Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1994.
- (6) Jean-Louis Laville (sous la direction de), *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.
- (7) Chiffres cités par Jacques Rigaudiat dans *Réduire le temps de travail*, Syros, Paris, 1993.
- (8) Lire Olivier Marchand, « Une comparaison internationale des temps de travail », *Futuribles*, no 165-166, mai-juin 1992.
- (9) Jean-Louis Laville, *op. cit.*
- (10) Jean-Louis Laville et Bernard Eme, « Economie plurielle, économie solidaire », *Revue du Mauss*, no 7, 1er semestre 1996.